

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-0136/PR/MEFPP Affectant à l'Africa Relief Committee Of Kuwait, deux parcelles de terrains.

n° 2003-0136/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

26 février 2003

Numéro JO

n° 4 du 27/02/2003

Date du numéro

27 février 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à l'Africa Relief Committee Of Kuwait (Arck), deux parcelles de terrains de 10 000 m2 dont l'une est située à Balbala et l'autre dans le Chef lieu du District de Dikhil.

Article 2

Ces parcelles de terrains sont destinées à la construction d'un Centre de Protection de l'orphelinat à Balbala et d'un Lycée technique à Dikhil.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise desdites parcelles au Directeur régional de l'Africa Relief Committee of Kuwait (Arck). Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera l'évolution des terrains affectés et la détermination de leurs limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.

*Le Premier Ministre
chef du Gouvernement P.*

IDILEÏTA MOHAMED DILEÏTA